



**Centre de Gestion
de la Fonction
Publique Territoriale**
HÉRAULT

Extrait du registre des délibérations du
Centre de gestion de la fonction
publique territoriale de l'Hérault

2026-D-020

Convoqué le 23 juin 2026, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault s'est réuni au CDG 34 à Cazouls-lès-Béziers le 30 juin 2026 à 08h30.

Présents : Philippe VIDAL, Marie PAPAIX, Michel ARROUY, Marlène PUCHE, Vincent GAUDY, Sophie CAUDAL, Jean BLANQUEFORT, Florence GOVART SANCHEZ, Dorian HISPA, Myriam GAIRAUD, André ARROUCHE, Julie GARCIN SAUDO, Yves ROBIN, Béatrice FERNANDO, Stéphane MONTAGNÉ, Florence LACAS HERAIL, Jean-Marie SABATIER, Hélène GASTAND, Jean-Pascal SAMMUT, Thierry CAZALS, Alain CARALP, Dominique FOUILHE, Éric RIGUET, Yves MICHEL, Jacqueline GRANIER, Patricia TOULZE, Frédéric ROIG, Sylvie MILHAU, Jérôme LOPEZ, Aurélie PACE, Michel HERAIL.

Absents ayant voté par procuration en application du 3^{ème} alinéa de l'article 25 du décret du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion : Laetitia LAFARE.

Objet : Election du Président du CDG34.

Le Conseil d'administration du Centre gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG34),

VU le Code général de la fonction publique ;

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;

CONSIDERANT

Le Conseil d'administration du CDG34, issu du renouvellement général du 22 juin 2026, doit procéder à l'élection de son Président pour la durée du mandat 2026-2032. Seuls les membres titulaires qui représentent les collectivités et l'ensemble des établissements publics affiliés au centre peuvent se porter candidats.

L'élection du président a lieu à bulletins secrets à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. En cas d'égalité des voix au deuxième tour, il est procédé à un troisième tour ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Conformément à l'article 21 du décret n°85-643 du 26 juin 1985, l'élection du président a été assurée par le doyen d'âge de l'assemblée, Yves ROBIN, Maire de Le Poujol-sur-Orb.

Une seule candidature a été déclarée : celle de Philippe VIDAL, Maire de Cazouls-lès-Béziers.

Résultats du scrutin :

Total des membres présents ayant une voix délibérative : 26

Nombre de voix exprimées : 26

Total des suffrages valablement exprimés : 26

Total des votes blancs ou nuls : 0

Philippe VIDAL obtient 26 voix sur 26.

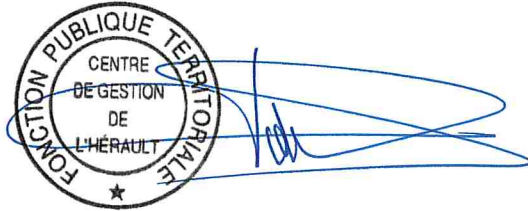
Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de proclamer Philippe VIDAL, Maire de Cazouls-lès-Béziers, élu Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault pour la durée du mandat 2026-2032.

Fait à Montpellier,

Le 15/07/2026.

Le Président du CDG 34,

A circular stamp with the text "FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE" around the top edge and "CENTRE DE GESTION DE L'HERAULT" around the bottom edge. A small star is at the bottom center. A blue ink signature is written over the stamp.

Philippe VIDAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 15/07/2026 et de sa publication le 15/07/2026.